

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CENTRE DE RECHERCHE EN NUMÉRIQUE DE SFAX



Consultation N° 20/2024
Travaux de peinture au Centre de Recherche en
Numérique de Sfax

Mars 2024

<p>Article premier : Objet</p>	<p>Le Centre de Recherche en Numérique de Sfax compte lancer des travaux de peinture pour les espaces mentionnés dans la présente consultation, pour cela, les entreprises mandatées à cet effet, peuvent retirer les cahiers des charges afin de participer à la présente consultation.</p> <table border="1" data-bbox="448 488 1461 837"> <thead> <tr> <th data-bbox="448 488 587 546">Art N°</th> <th data-bbox="587 488 1326 546">Désignation</th> <th data-bbox="1326 488 1461 546">Qté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="448 546 587 645">1</td> <td data-bbox="587 546 1326 645">Reprise peinture à l'eau sur Gravita sur mur extérieur face avant du département Téléport</td> <td data-bbox="1326 546 1461 645">30 m²</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 645 587 743">2</td> <td data-bbox="587 645 1326 743">Reprise peinture satinée avec mastic sur murs intérieurs du département Téléport</td> <td data-bbox="1326 645 1461 743">600 m²</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 743 587 837">3</td> <td data-bbox="587 743 1326 837">Reprise peinture à l'eau sur mur intérieur du département Téléport</td> <td data-bbox="1326 743 1461 837">40 m²</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Bénéficiaire : Centre de Recherche en Numérique de Sfax Le Soumissionnaire : Tout candidat potentiel ayant présenté une offre Le titulaire du marché : Le soumissionnaire retenu, ayant obtenu un bon de commande</p>	Art N°	Désignation	Qté	1	Reprise peinture à l'eau sur Gravita sur mur extérieur face avant du département Téléport	30 m ²	2	Reprise peinture satinée avec mastic sur murs intérieurs du département Téléport	600 m ²	3	Reprise peinture à l'eau sur mur intérieur du département Téléport	40 m ²
Art N°	Désignation	Qté											
1	Reprise peinture à l'eau sur Gravita sur mur extérieur face avant du département Téléport	30 m ²											
2	Reprise peinture satinée avec mastic sur murs intérieurs du département Téléport	600 m ²											
3	Reprise peinture à l'eau sur mur intérieur du département Téléport	40 m ²											
<p>Article 2 : Cahier des charges</p>	<p>Le présent cahier des charges comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Les clauses administratives qui fixent les dispositions administratives applicables. 2- Les clauses techniques qui fixent les conditions et spécifications techniques minimales applicables. 3- Les modèles à respecter lors de l'élaboration de la soumission (en annexes). 												
<p>Article 3 : Réclamation</p>	<p>Toute réclamation, de quelque nature que ce soit, concernant l'exécution du marché éventuel doit être adressée par écrit au Centre de Recherche en Numérique de Sfax, Route de Tunis Km 10, Technopole El Ons, 3021, Sakiet Ezzit Sfax, BP 275. Fax : 74 863 041 Les réclamations non parvenues à temps ne seront pas prises en considération. Par ailleurs, tout soumissionnaire s'il estime que certaines clauses ou spécifications techniques sont de nature à limiter la concurrence ou à favoriser d'autres concurrents doit en informer l'administration par écrit.</p>												
<p>Article 4 : Conditions de participation</p>	<p>Sont admis à soumissionner les personnes physiques ou morales capables d'honorer leurs engagements et présentant les garanties et capacités nécessaires tant au plan professionnel que technique et financier mentionnés dans le dossier de la consultation en vue de la bonne exécution de leurs obligations. Les personnes physiques ou morales qui sont en situation de redressement amiable ou judiciaire conformément à la réglementation en vigueur peuvent contracter des marchés publics pourvu que la bonne exécution du marché ne soit pas compromise.</p>												

	<p>Ne peuvent participer à la présente consultation, les prestataires de service qui étaient des agents publics au sein de l'acheteur public, et ayant cessé leurs activités depuis moins de cinq ans (un engagement sur l'honneur doit être rempli selon le modèle ci-joint en annexe),</p> <p>La présente consultation est ouverte pour les entreprises de travaux publics.</p>
<p>Article 5 : Demande d'éclaircissement</p>	<p>Au cours de la période de la réception des offres, toute demande de réclamation ou éclaircissement concernant la présente consultation doit être adressée par écrit au responsable du marché à l'adresse suivante :</p> <p>Centre de Recherche en Numérique de Sfax, Route de Tunis Km 10, Technopole El Ons, 3021, Sakiet Ezzit Sfax, BP 275 Fax : 74 863 041</p> <p>Dans un délai minimum de 10 jours avant l'expiration de la date limite de réception des offres.</p> <p>Les éclaircissements et les réponses nécessaires seront adressés par écrit à tous les candidats éventuels ayant retiré le cahier des charges dans un délai de cinq (05) jours minimums avant l'expiration de la date limite de réception des offres. Les demandes d'éclaircissements non parvenus à temps ne seront pas prises en considération.</p>
<p>Article 6 : Présentation de l'offre</p>	<p>Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux modèles présentés dans le cahier des charges et signées.</p> <p>Tout participant ayant présenté une offre commune dans le cadre d'un groupement ne peut présenter une offre individuelle distincte pour son propre compte ou dans le cadre d'un autre groupement.</p> <p>L'offre est constituée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les documents administratifs, -l'offre technique, - l'offre financière. <p>L'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans deux enveloppes séparées et fermées (A et B) qui seront ensuite placées ensemble dans une troisième enveloppe, avec le dossier administratif, portant l'adresse et la mention suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><i>Centre de Recherche en Numérique de Sfax, Route de Tunis Km 10, Technopole El Ons, 3021, Sakiet Ezzit Sfax, BP 275</i></p> <p style="text-align: center;">Consultation N° 20/2024 Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax " NE PAS OUVRIR "</p> <p>A. <u>L'Enveloppe portant l'indication « offre technique » doit contenir :</u> L'offre technique présentée selon les dispositions du présent cahier des charges avec la date, la qualité, le cachet et la signature du soumissionnaire. L'offre technique doit comporter :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les caractéristiques techniques détaillées des travaux (les formulaires des propositions). <p>B. <u>L'Enveloppe portant l'indication « offre financière » doit contenir :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soumission dûment remplie et signée par le soumissionnaire et portant son cachet conformément au modèle joint en annexe.

	<p>2. Bordereau des prix pour chaque lot dument rempli et signé par le soumissionnaire et portant son cachet conformément aux modèles joints en annexe.</p> <p>L'enveloppe extérieure comporte, en plus des deux offres technique et financière, les documents administratifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le présent cahier des charges (clauses administratives et caractéristiques techniques) signé, portant le cachet du soumissionnaire et paraphé sur toutes ses pages 2. Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale. 3. Une attestation de non faillite, de redressement judiciaire, selon le modèle en annexe ci-joint. 4. Un extrait du registre national des entreprises, 5. Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire (selon le modèle ci-joint en annexe). 6. Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires spécifiant leur engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution (selon le modèle ci-joint en annexe) 7. Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire attestant qu'il n'était pas un employé au sein de l'administration, l'établissement ou l'entreprise publique qui va passer le marché de fourniture de biens ou de services ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (selon le modèle ci-joint en annexe) <p>Toute offre ne comportant pas les pièces suscitées sera éliminée à l'expiration d'un délai supplémentaire éventuellement accordé aux soumissionnaires par la commission d'ouverture des offres.</p> <p>L'enveloppe extérieure contenant l'offre doit être envoyée par la poste et recommandée ou par rapide-poste ou déposée directement au Bureau d'Ordre du Centre de Recherche en Numérique de Sfax au plus tard le 25 Mars 2024. Toute offre qui parviendra après la date de la réception indiqué sera rejetée. Le cachet du Bureau d'Ordre du Centre faisant foi. Après la date limite indiquée, les offres reçues ne peuvent pas être ni modifiées, ni révisées, ni retirées.</p>
<p>Article 7 : Ouverture des plis</p>	<p>La séance d'ouverture des plis est fermée, elle aura lieu le 26 Mars 2024 à 10h du matin au siège du Centre de Recherche en Numérique de Sfax Route de Tunis Km 10, Technopole El Ons, 3021, Sakiet Ezzit Sfax. La séance d'ouverture des plis est fermée.</p>
<p>Article 8 : Délai de validité de l'offre</p>	<p>Les candidats, du seul fait de la présentation de leur soumission, sont liés par leurs offres pour une période de soixante (60) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres. Du seul fait de la présentation de leur soumission, les candidats sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la préparation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.</p>

<p>Article 9 : Modèle de bordereau et conditions des prix</p>	<p>Le soumissionnaire doit respecter obligatoirement le modèle de bordereau des prix figurant dans les annexes sous peine de nullité de son offre. Les prix doivent être calculés pour les travaux dans les locaux du Centre de Recherche en Numérique de Sfax. Le soumissionnaire prend en charge toutes les opérations et les services nécessaires à l'exécution des travaux. Les prix doivent être, obligatoirement, libellés en Dinars Tunisiens, HTVA et TTC (conformément au modèle en annexe).</p>
<p>Article 10 : Les prix</p>	<p>Pendant la période de validité de l'offre, les prix sont fermes et non révisables.</p>
<p>Article 11 : Délai d'exécution</p>	<p>Le délai global maximum d'exécution est de 20 jours à compter du jour suivant la date du bon de commande.</p>
<p>Article 12 : Dépouillement des offres</p>	<p>Le dépouillement se fera en deux phases et selon la méthodologie suivante :</p> <p>1- Première phase : La commission de dépouillement procède dans une première étape, à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant. Le classement financier se fera sur la base des prix HTVA.</p> <p>2- Deuxième phase : La commission de dépouillement procède dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière le moins disant et propose de lui attribuer le marché en cas de sa conformité aux cahiers des charges. Si ladite offre technique s'avère non conforme aux cahiers des charges, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.</p> <p>✓ Le soumissionnaire le moins disant, dont les prix sont jugés acceptables, sera retenu.</p>
<p>Article 13 : Prix bas</p>	<p>Si une offre de prix est jugée anormalement basse, l'acheteur public propose de la rejeter, et ce, après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et après vérification des justifications fournies.</p>
<p>Article 14 : Annulation</p>	<p>L'acheteur public peut annuler un ou plusieurs lots ou toute la consultation pour des motifs techniques ou financiers ou pour des considérations d'intérêt général. Les candidats en sont informés.</p>
<p>Article 15 : Attribution du bon de commande</p>	<p>Le bon de commande doit être conclu et reçu par le soumissionnaire retenu avant tout commencement de l'exécution.</p>
<p>Article 16 : Sous-traitance</p>	<p>Le titulaire du marché doit en assurer personnellement l'exécution. Il ne peut ni en faire apport à une société, ni en confier son exécution à autrui.</p>
<p>Article 17 : Conformité des travaux</p>	<p>Les travaux devront être conforme aux caractéristiques et spécifications techniques proposées au moment de la soumission et précisées sur les notices descriptives jointes à l'offre. L'acheteur se réserve le droit de faire appel à des experts ou techniciens de son choix pour examiner les travaux à réceptionner.</p>

	Dans le cas où les travaux se révéleraient non conformes à ceux exigés dans la consultation, les frais d'expertise seront à la charge du titulaire sans préjudice de refaire les travaux refusés.
Article 18 : Opérations de contrôle	Toutes les opérations de contrôle de conformité de la qualité des prestations commandées au regard des prescriptions contractuelles, au cours de son exécution, ou à la réception des prestations, se font dans des locaux du Centre de Recherche en Numérique de Sfax.
Article 19 : Réception,	La réception provisoire sera prononcée par une commission prévue à cet effet, constituée par les représentants du Centre de Recherche en Numérique de Sfax, sur la base des conditions de la consultation. La réception provisoire ne pourra être prononcée que si les travaux répondent, après vérification nécessaire, à toutes les spécifications prescrites dans le cahier des charges et à toutes celles proposées par le titulaire du marché dans son offre. Un procès-verbal sera établi, daté et signé par tous les membres de ladite commission et les responsables du Centre de Recherche en Numérique de Sfax.
Article 20 : Règlement	Le paiement sera effectué par mandat administratif et par virement bancaire ou postal au compte courant qui sera donné par écrit par le titulaire du marché. Le paiement reste tributaire des pièces suivantes : 1- Le PV de réception, signé par toutes les parties. 2- Une facture en bonne et due forme en quatre exemplaires. Le titulaire du marché doit remettre son dossier de paiement à l'adresse suivante : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px 0;"><i>CENTRE DE RECHERCHE EN NUMERIQUE DE SFAX</i> <i>Route de Tunis Km 10, technopole El Ons, 3021 Saktet Ezzit Sfax</i></div>
Article 21 : Pénalités de retard	Pour chaque jour de retard, apporté dans l'exécution des travaux, le titulaire supporte une pénalité calculée à raison de un pour mille (0.1%) de la valeur totale de lot exécuté en retard. Le montant total de ces pénalités ne doit pas excéder cinq pour cent (5%) du montant total de lot concerné. Ces pénalités et sanctions s'appliquent sans mise en demeure préalable ou engagement de toute autre procédure et sans préjudice pour l'acheteur public de toute autre demande en dédommagement pour retard ou pour inobservation des autres obligations contractuelles.
Article 22 : Augmentation ou diminution dans la masse	En cas d'augmentation ou de diminution dans la masse des prestations, le titulaire du marché ne peut élever aucune réclamation ou réserve tant que cette augmentation ou diminution n'excède pas une limite de vingt pour cent (20%) du montant de lot.

Article 23 : Comptable payeur	Le comptable chargé du paiement est le Directeur Général du Centre de Recherche en Numérique de Sfax.
Article 24 : Litige ou différend	En cas de litige ou différend survenu à l'occasion de l'exécution des termes de la consultation et à défaut d'une solution à l'amiable, il sera fait attribution de juridiction aux tribunaux compétents de Sfax. Le bon de commande fourni par le Centre sera régi lors de son interprétation et de son exécution par les lois tunisiennes.
Article 25 : Réglementation	Pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent cahier des charges, l'exécution du marché éventuel sera régie par : ✓ Le code de la comptabilité publique. ✓ Le décret N°1039-2014 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics.

LU ET ACCEPTE

Le.....

Le Soumissionnaire

(Nom, Prénom, Qualité, Cachet et signature)

VU ET APPROUVE

Le.....

le Directeur Général

Du Centre de Recherche en Numérique de Sfax

Cahier des clauses techniques particulières

Article premier : Objet	<p>Le Centre de Recherche en Numérique de Sfax compte lancer des travaux de peinture pour les espaces mentionnés dans la présente consultation, pour cela, les entreprises mandatées à cet effet, peuvent retirer les cahiers des charges afin de participer à la présente consultation.</p>		
	Art N°	Désignation	Qté
	01	Reprise peinture à l'eau sur Gravita sur mur extérieur face avant du département Téléport	30 m ²
	02	Reprise peinture satinée avec mastic sur murs intérieurs du département Téléport	600 m ²
	03	Reprise peinture à l'eau sur mur intérieur du département Téléport	40 m ²
Article 2 : capacité technique	<p>Le soumissionnaire doit prouver sa capacité technique à exécuter les travaux dans les délais fixés dans le cahier des charges administratif. Avant le commencement des travaux, Il est censé fournir une liste du personnel qui va exécuter les travaux, ainsi qu'une liste des équipements à mettre sur le chantier selon les annexes ci-joint.</p>		
Article 3 : Visite des lieux	<p>Avant la présentation de son offre, le soumissionnaire doit effectuer une visite sur site (Une attestation de visite des lieux lui sera délivré à l'issue de la visite), il doit prendre rendez-vous avec le responsable maintenance du Centre M. Rami FKI (Tél : 74 863 044/ 21 655 852). Les visites auront lieu jusqu'à 2 jours avant la date limite de remise des offres.</p>		
Article 4 : conformité aux règles de l'art	<p>Les travaux de peinture faisant l'objet des présentes spécifications devront tant en ce qui concerne la qualité des matériaux et fournitures ainsi que leurs provenances caractéristiques, qu'en ce qui concerne leur mise en œuvre, être exécutés selon les règles de l'art.</p>		
Article 5 : Echafaudages	<p>L'entrepreneur devra la location et l'établissement des échafaudages agréés nécessaires à l'exécution de son travail. Les échafaudages devront être constitués et placés de telle sorte que les différentes parties du chantier soient toujours facilement accessibles. D'autre part toutes les précautions devront être prises pour éviter la chute des matériaux. Il sera installé toutes les précautions nécessaires que le Maître d'œuvre jugera bon de demander sans que l'entrepreneur puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.</p>		

<p>Article 6 : Règles d'exécution</p>	<p>Les travaux de peinture ne devront être exécutés que sur des supports parfaitement secs. Avant l'application de toute couche, les surfaces à peindre devront être débarrassées de toutes souillures, poussières, gravois, tâches de graisse ou d'huile, mortier ou plâtre. En aucun cas, il ne sera appliqué de couche de peinture avant que la couche précédente ne soit sèche et dure. On attendra au minimum 2 à 4 jours entre deux couches suivant la température dans le cas d'emploi de produits spéciaux.</p> <p>Tous les travaux de peinture seront exécutés par une main d'œuvre qualifiée.</p>
<p>Article 7 : Travaux préparatoires</p>	<p>Les travaux préparatoires cités en cours constituent le minimum exigible, tous les travaux préparatoires nécessaires à une parfaite exécution seront dus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epoussetage : L'enlèvement des poussières par époussetage sera obligatoirement assuré avant toute application de toute couche de peinture quelle qu'elle soit.
<p>Article 8 : Précautions à prendre et finition</p>	<p>Tous les travaux de peinture sur les matériaux seront soigneusement exécutés avec tous réchampissages et protection des vitres, appareils sanitaires, interrupteurs électriques, etc.</p> <p>Les revêtements de sol seront protégés par tous les moyens pendant les travaux de peinture. L'entrepreneur sera seul responsable de toutes tâches qui entraîneraient le remplacement de tout ouvrage endommager.</p>
<p>Article 9 : Nettoyage et mise en service</p>	<p>Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sols, carrelages, revêtements spéciaux - Revêtements muraux - Quincaillerie, boutons de porte, etc... - Appareils sanitaires et robinetterie - Appareils électriques - Vitrierie et glaces. <p>Les nettoyages devront faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre. Les produits employés (solvants, décapants, etc.) ainsi que les procédés et mise en œuvre (grattage, ponçage etc.) devront être appropriés.</p>
<p>Article 10 : Prescriptions techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les travaux qui seront exécutés dans le cadre de cette consultation doivent être conformes aux dispositions et prescriptions techniques du bordereau des prix et conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur. - Tous les matériaux et produits utilisés conviendront pour l'application à laquelle ils sont destinés et seront compatibles entre eux et avec l'état du support et des revêtements existants. La prescription de certaines compositions ne réduit en rien la responsabilité de l'entrepreneur, qui reste complète et totale. L'entrepreneur prendra, par conséquent, toutes les précautions nécessaires afin assurer les résultats escomptés. - Avant tout début d'exécution, l'Entrepreneur fournira au Maître d'Œuvre un échantillon des matériaux qu'il compte mettre en place en précisant pour chacun d'eux le fabricant et la référence. Le Maître d'œuvre pourra demander la

réalisation d'éléments témoins de 2 m² minimum pour chaque type de parois, l'Entrepreneur en devra alors faire le montage, le démontage et l'évacuation des éléments utilisés dans le cadre de son prix forfaitaire et de ses délais contractuels.

LU ET ACCEPTE _____

Le.....

Le Soumissionnaire

(Nom, Prénom, Qualité, Cachet et signature)

VU ET APPROUVE

Le.....

Le Directeur Général

Du Centre de Recherche en Numérique de Sfax

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDES

N°	Désignation des Fournitures	Spécifications techniques	Proposition du soumissionnaire
01	<u>PEINTURE EXTERIEUR</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise peinture à l'eau sur Gravita de la face avant du département Téléport : ❖ Grattage à fond de la partie endommagée. ❖ Rebouchage, ❖ Application de 2 couches de peinture selon couleur existant. ❖ Nettoyage avec finition et toutes suggestions. 	
02	<u>PEINTURE INTERIEUR</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise peinture satinée avec mastic du département Téléport : ❖ Grattage à fond peinture et mastic endommagés. ❖ Masticage. ❖ Application de 2 couches de peinture satinée selon couleur existant. ❖ Nettoyage avec finition et toutes suggestions. 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Reprise peinture à l'eau du département Téléport : ❖ Grattage à fond peinture endommagés. ❖ Application de 2 couches de peinture à l'eau selon couleur existant. ❖ Nettoyage avec finition et toutes suggestions. 	

ANNEXES

Annexe 01 : Déclaration sur l'honneur de non influence

Annexe 02 : Déclaration sur l'honneur de non appartenance à l'administration qui va passer le marché

Annexe 03 : Fiche de renseignement généraux

Annexe 04 : Un certificat de non faillite

Annexe 05 : Formulaire du délai d'exécution

Annexe 06 : Modèle de soumission

Annexe 07 : Attestation sur l'honneur de visite des lieux

Annexe 08 : Modèle de bordereau des prix

Annexe 01

**Consultation N° 20 /2024
Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax**

Déclaration sur l'honneur

(Concernant la confirmation de n'avoir pas fait et l'engagement de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation)

Conformément au Décret N°2014-1039 du 13 Mars 2014 portant organisation des marchés publics :

Je soussigné, (1)

Agissant entant que (2)

De la Société (3)

Confirme de n'avoir pas fait et l'engagement de ne pas faire par moi-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation

Fait à..... Le.....

Le soumissionnaire

(Cachet, signature)

Annexe 02

**Consultation N° 20 /2024
Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax**

**Déclaration sur l'honneur de non appartenance à l'administration, l'établissement ou
l'entreprise publique qui va passer le marché**

Conformément au décret N° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant organisation des marchés publics :

Je soussigné (1)

Agissant en tant (2)

De la société (3)

Confirme que je n'étais pas un agent public au sein de l'administration qui va passer la consultation N° 20/2024 / relative aux travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax.

Fait à..... Le.....

Le soumissionnaire

(Cachet, signature)

Annexe 03

**Consultation N° 20 /2024
Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax**

Fiche de renseignement généraux

Nom et prénom/Dénomination sociale.....

Forme juridique.....

Adresse du siège.....

Téléphone.....Fax.....

Adresse e-mail.....

Inscrit au registre de commerce sous le n°.....

N° du matricule fiscal.....

Fait à..... Le.....

Le soumissionnaire
(Cachet, signature)

Annexe 04

**Consultation N° 20 /2024
Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax**

Déclaration sur l'honneur de non faillite

Je soussigné.....

Agissant en tant que :

De la Société (ou entreprise) :

Enregistrée au registre de commerce Sous le n°.....

Faisant élection de domicile à (adresse complète)

.....

Ci-après dénommé « le soumissionnaire »,

Je déclare sur mon honneur de ne pas me trouver en état de faillite ou de liquidation judiciaire.

Fait à..... Le.....

Le soumissionnaire

(Cachet, signature)

Annexe 05

**Consultation N° 20 /2024
Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax**

Formulaire du délai d'exécution

(Conformément et dans la limite du délai maximum prévu par l'article 11 du cahier des charges)

N°	DESIGNATION	DÉLAI D'EXÉCUTION PROPOSÉ
01	Peinture extérieur	
02	Peinture intérieur	

Fait à..... Le.....

Le soumissionnaire
(Cachet, signature)

Annexe 06

Consultation N° 20 /2024
Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax

MODÈLE DE SOUMISSION

Je soussigné (2) :
Dénomination de la Société :
Siège Social (adresse) :
Usine (adresse).....
Boite Postal : Code Postal : Ville :
Téléphone :Télex : Fax :
Affiliation de la CNSS N° : du.....
Domiciliation bancaire :
C.C.B. N°.....

Certifie avoir recueilli par mes propres soins et sous mon entière responsabilité tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent Cahier des Charges relatif à la **Consultation N° 20/2024 : Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax** et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Art	Désignation	Montant en DT (TTC)
01	Reprise peinture à l'eau sur Gravita sur mur extérieur face avant du département Téléport	
02	Reprise peinture satinée avec mastic sur murs intérieurs du département Téléport	
03	Reprise peinture à l'eau sur mur intérieur du département Téléport	

Le montant total de ma soumission en Dinars Tunisiens toutes taxes comprises (T.T.C.) y compris Frais des services connexes : l'installation, la mise en marche, l'essai et l'initiation à l'utilisation, (en chiffres et en toutes lettres) :

Fait à..... Le.....

Le soumissionnaire
(Cachet, signature).

Annexe 07

**Consultation N° 20 /2024
Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax**

Attestation sur l'honneur de visite des lieux

Je soussigné, (1)

Agissant entant que (2)

De la Société (3)

Soumissionnaire à la présente consultation ouverte pour réaliser des travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax :

Atteste avoir procédé à une visite des lieux afin de prendre en considération toutes les sujétions et contraintes, techniques et matérielles, inhérentes à l'exécution des travaux.

Le.....
Accompagné de.....

Fait à..... Le.....

Le soumissionnaire
(Cachet, signature)

Annexe 08

Consultation N° 20 /2024
Travaux de peinture au Centre de Recherche en Numérique de Sfax

Bordereau des Prix

Art N°	Désignation	Qté	Prix HTVA		Prix TTC	
			Unitaire	Total	Unitaire	Total
01	Reprise peinture à l'eau sur Gravita sur mur extérieur face avant du département Téléport	30 m ²				
02	Reprise peinture satinée avec mastic sur murs intérieurs du département Téléport	600 m ²				
03	Reprise peinture à l'eau sur mur intérieur du département Téléport	40 m ²				
Total						

- Les prix proposés pour les fournitures doivent être libellés en Dinars Tunisiens.
- Ce bordereau des prix doit être signé et portant le cachet du soumissionnaire

